

Rédaction de conclusions

Bien que la rédaction de conclusions ne soit pas obligatoire devant le conseil de prud'hommes, il est fortement recommandé aux défenseurs syndicaux de les préparer pour un dossier de défense, car elles seront indispensables devant la cour d'appel. Ce stage vous invite à développer vos compétences en matière de rédaction juridique et de raisonnement, essentiels pour la préparation de ces conclusions.

Objectifs

1. S'approprier le raisonnement logique
2. Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
3. S'entraîner à la rédaction en fait et en droit

Public Visé

Défenseur syndical

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Exercer le mandat de défenseur syndical et avoir suivi la formation initiale

Parcours pédagogique

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- La structure de l'écrit juridique
- Le mécanisme du raisonnement juridique
- La stratégie et l'argumentation en fait et en droit

Objectifs pédagogiques

S'interroger sur la finalité de la plaidoirie
Découvrir la place des conclusions dans une procédure orale
Identifier les composantes des conclusions
S'initier au raisonnement juridique
Appréhender la structure des conclusions
S'entraîner à rédiger une demande simple devant les référés
S'entraîner à une demande devant le BCO
Traiter une réponse aux demandes d'exception devant le BCO et le BJ
S'entraîner à une demande devant les référés
Rédiger des conclusions pour une audience de BJ pour des sociétés en liquidation
Rédiger des conclusions pour une audience de BJ pour une annulation de sanction

Méthodes mobilisées

Méthodes expositive, active, interrogative
Livret stagiaire

Qualification Intervenant(e)(s)

Animateur·trice de formation ou formateur·trice consultant·e



Méthodes d'évaluation

Évaluation diagnostique avant la formation
Évaluation formative tout au long de la formation
Évaluation sommative à la fin de la formation
Évaluation de satisfaction à la fin de la formation

Modalités d'accessibilité handicap

Bâtiment ERP PMR - Contactez-nous pour nous indiquer vos besoins spécifiques

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Pascal QUINTON
Formateur consultant, responsable formation

Tél. : 0142038441
Mail : pascal.quinton@irefe.fr

IREFE - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11750804075

Version : JUR016-20241121

IREFE 78 rue de Crimée 75019 Paris – Tél 01.42.03.05.05

www.irefe.com – contact@irefe.fr

Déclaration OF : 1175 080 40 75 / Agrément CSE économique 84 1511 / Agrément CSE SSCT 85 808